

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 136 (2010)  
**Heft:** 13/14: Anthropologie urbaine

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DERNIER MOT

Dans cette page, nous offrons, à un ou plusieurs auteurs, le dernier mot: réaction d'humeur, arguments pour un débat, carte postale ou courrier de lecteurs. L'écrivain Eugène en est l'invité régulier.

## Quel est le bénéfice de l'opération ?

Dans le numéro 12/2010 de *TRACÉS*, le conseil d'honneur de la SIA a publié sans autre commentaire son verdict à l'encontre de Rita Schiess, la présidente du conseil d'administration de la SEATU. De but en blanc, ledit verdict a ensuite été communiqué par le secrétaire général de la SIA avec quelques observations laconiques à l'assemblée générale des actionnaires de la SA des éditions des associations techniques universitaires. Après quoi, l'actionnaire majoritaire qu'est la SIA n'a pas réélu Rita Schiess à la présidence.

Rita Schiess a repris le double mandat de directrice des éditions et présidente du conseil d'administration de la SEATU en 1999. Sous sa conduite, les revues *TEC21* et *TRACÉS* ont connu un essor très dynamique, malgré une conjoncture difficile qui a nécessité de nombreuses refontes et adaptations. Les résultats de son engagement hors du commun en faveur des revues parlent d'eux-mêmes: depuis 2008, un poste de direction des éditions détaché de la présidence du conseil a pu être créé et l'an dernier, la SEATU a réussi à compléter son portefeuille de publications avec l'acquisition de la revue *ARCHI* produite au Tessin. Or un jugement du conseil d'honneur de la SIA impliquerait aujourd'hui d'écarter Rita Schiess de toute fonction au sein de l'association. Même si cette issue reste inconcevable du point de vue d'un coresponsable de la SEATU, on peut à la rigueur imaginer que la direction de la SIA s'estime liée par le verdict de son conseil d'honneur. Ce verdict résulte d'une plainte déposée contre Rita Schiess par son collègue Patrick Seiler. Que la publication du jugement ne mentionne pas la nature du litige n'est pas à remettre en cause, car les parties concernées, tout comme le maître de l'ouvrage, ont droit à la confidentialité. Vu que la sentence se réfère au Règlement 142, il s'agit manifestement d'une affaire liée à un concours d'architecture. Il est toujours navrant d'en arriver à des conflits, surtout lorsqu'ils impliquent les pratiques professionnelles des architectes et des ingénieurs. Nous assumons tous de lourdes responsabilités, matérielles et immatérielles, et continuons à y faire face dans un contexte où les contradictions se multiplient. Chacun(e) relève le défi à sa manière, au plus près de ses connaissances et de sa conscience, conformément aux nombreuses règles et directives auxquelles l'obligent son affiliation à la SIA, à la FAS ou à toute autre association. Le cas qui nous occupe est maintenant clos sur le verdict rendu par le conseil d'honneur de la SIA après plainte et recours. Mais on peut hélas douter que cela encourage désormais davantage de maîtres de l'ouvrage à opter pour un concours selon SIA 142, notamment dans la procédure ouverte pour laquelle la FAS a toujours milité. Or malgré toutes nos tentatives pour contrer cette évolution, on sait pertinemment que l'environnement professionnel actuel est dominé par toutes les autres formes de mise en concurrence, avec des règles du jeu sans cesse modifiées.

Alors, qu'a-t-on gagné? Une chose est sûre: un membre efficace et engagé tant au sein de la SIA que de la FAS a été sanctionné par ses pairs, et la société éditrice de la présente revue se retrouve amputée d'une force de premier plan.

Werner Hartmann, architecte EPF FAS SIA  
Membre du conseil d'administration de la SEATU comme représentant de la FAS

**Editeur** SEATU - SA des éditions des associations techniques universitaires / Verlags - AG der akademischen technischen Vereine Stafelstrasse 12, 8045 Zurich Tél. 044 380 21 55 Fax 044 380 21 57 [info@seatu.ch](mailto:info@seatu.ch) Katharina Schober, directrice Hedi Knöpfel, assistante  
**Régie des annonces** CH romande Künzler-Bachmann Medien AG Rue de Bassenges 4, 1024 Ecublens Tél. 021 691 20 84 Fax 021 693 20 84 CH allemande Künzler-Bachmann Medien AG Geitenwilenstrasse 8a Case postale 1162 9001 Saint-Gall Tél. 071 226 92 92 Fax 071 226 92 93  
**Abonnement, vente au numéro** Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54  
**Abonnement, vente au numéro** Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54  
**Abonnement, vente au numéro** Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54  
**Abonnement, vente au numéro** Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54  
**Abonnement, vente au numéro** Stämpfli Publikationen AG, R. Oehrli, tél. 031 300 62 54  
**Tarif** (TVA 2,6 % comprise - N° de contribuable 249 619) Abonnement d'un an Fr. 180.- (Suisse) / Fr. 239.- (Etranger) Numéros isolés Fr. 12.- (port en sus)

**Rédaction et édition** : Rédacteur en chef Francesco Della Casa, arch. dipl. EPFL/SIA, [fdc@revue-traces.ch](mailto:fdc@revue-traces.ch)  
**Architecture** Pierre Cauderay, arch. dipl. EPFL, [pc@revue-traces.ch](mailto:pc@revue-traces.ch)  
**Environnement / Nouvelles technologies** Anna Hohler, lic. phil. UNIL, journaliste RP, [aho@revue-traces.ch](mailto:aho@revue-traces.ch)  
**Génie civil** Jacques Perret, dr. ing. civil dipl. EPFL, [jp@revue-traces.ch](mailto:jp@revue-traces.ch)  
**Economie / Territoire** Cedric van der Poel, lic. phil. UNINE, [cvd@revue-traces.ch](mailto:cvd@revue-traces.ch)  
**Rédaction des Informations SIA** Sonja Lüthi, arch. dipl. ETH, [sonja.lue@sia.ch](mailto:sonja.lue@sia.ch)  
**Conseil éditorial** Lorette Coen, journaliste, LE TEMPS Xavier Comtesse, dir. romand Avenir Suisse Daniel de Roulet, romancier Renaud Favre, ing. civil, prof. hon. EPFL Pierre Frey, historien, prof. EPFL Jérôme Grosse, ing. civil EPFL, membre du CA de la SEATU Nicolas Henchoz, ing. matériaux EPFL, adjoint à la présidence de l'EPFL Jeffrey Huang, arch., prof. EPFL Eugène Meltz, écrivain Jérôme Ponti, ing. civil EPFL Pierre Veya, rédacteur en chef, LE TEMPS

**Graphisme** Atelier Poisson, Av. Morges 33, 1004 Lausanne, tél. 021 311 59 60  
**Paraissent chez le même éditeur** *TEC21* Stafelstrasse 12, cp 1267 8021 Zurich [www.tec21.ch](http://www.tec21.ch), *ARCHI* Via Cantonale 15, 6900 Lugano [www.rivistae-archi.ch](http://www.rivistae-archi.ch)  
**TRACÉS**, *ARCHI* et *TEC21* sont les organes officiels de la SIA  
**Changement d'adresse pour membres SIA** SIA-SG Selvastrasse 16 cp 1884 8027 Zurich Tél. 044 283 15 15 Fax 044 283 15 16 [membre@sia.ch](mailto:membre@sia.ch)  
**Tirage REM** : 3771 exemplaires payants, 67 gratuits (ISSN 0251-0979)  
Toute reproduction du texte et des illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.